

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE**  
**DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**TENUE LE 20 FÉVRIER 2024**  
**À LA BIBLIOTHÈQUE**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Julie Brodeur propose l'ouverture de l'assemblée à 19 h 01.

**2. PRISE DE PRÉSENCES**

***Parents :***

Ange Claude Bigilimana  
Mélanie Provost  
Patrick Côté  
Marie Roodenhilaire  
Nathalie Leduc (subst.)

***Personnel enseignant :***

Marie-Lise Raymond  
Karine Lépine  
Isabelle Bruneau

***Personnel de l'école :***

Mélanie Clark (SDG)  
Marie-Pier Perreault (Ortho)  
Annie Rhéaume-Bouchard (Soutien)

***Membre de la communauté:***

Aucun

***Sont également présents :***

Julie Brodeur, directrice  
Joannie Gagnon, directrice adjointe

***Absences :***

Marie Roodenhilaire  
Adil Chouih  
Patrick Côté  
Woodlyne Jean-Baptiste (subst.)  
Mayerlyne Junot Aurélus

**3. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Nous avons le quorum. Mesdames Mayerlyne Juneau et Woddlyne Jean-Baptiste sont absentes ainsi que monsieur Adil Chouih.

**4. RÉAMÉNAGEMENT CONCENTRATION MUSICALE – MISE À JOUR DES INFORMATIONS**

À la suite d'une rencontre avec la direction madame Julie Brodeur, le président, monsieur Ange Claude Bigilimana et le vice-président monsieur Patrick Côté, la direction souhaitent rencontrer brièvement afin de discuter de l'avancement des idées de l'école-école concernant le réaménagement de la concentration musicale à l'école du Geai-Bleu. Tout cela afin de s'assurer d'une compréhension et d'un langage communs.

Madame Julie Brodeur précise que le réaménagement de la concentration musicale sera un point à adopter lors de la prochaine rencontre. Elle fait un résumé de ce qui est proposé :

- L'enseignante de musique (CM) aura un groupe complet, soit entre 18 et 24 élèves. Celui-ci sera réparti en 2 sous-groupes par niveau afin d'avoir une meilleure distribution des élèves dans les groupes de chaque niveau.
- Lorsque les élèves de CM quitteront leur classe pour faire leur cours de musique, les élèves restant dans les 2 groupes se rassembleront dans un seul. Ainsi, 1 enseignante titulaire sera libérée afin de faire du tutorat auprès des élèves qui ont des besoins.
- Les instruments de musique proposés aux élèves de CM seront différents des élèves en musique régulière. Par exemple, en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, des instruments comme la guitare électrique, la batterie, et la basse pourraient être enseignés.
- L'enseignement de plusieurs instruments à la fois sera possible en utilisant les cubicules du local 304. De cette façon, les élèves pourront pratiquer leur instrument en sous-groupes de 2 à 3 élèves.
- Des frais minimums d'environ 75\$ pourraient être demandés aux parents afin de pouvoir couvrir l'usure, la réparation et le renouvellement des instruments.

L'équipe-école a accepté cette proposition. De plus, comme les élèves n'apprendront plus un seul instrument de façon approfondie, il pourrait être proposé d'engager un spécialiste qui donnerait des cours au parascolaire. Cela permettrait aux élèves qui avaient commencé l'apprentissage du piano ou de la guitare d'approfondir leurs connaissances.

- Monsieur Ange Claude Bigilimana pense que c'est un bon compromis. Il propose à la direction d'envoyer une lettre explicative à tous les parents de l'école. Il mentionne également que les critères de sélection seront à revoir.
- Madame Mélanie Provost a plusieurs questions à poser :
  - Le fait de changer d'enseignante pendant que les élèves de CM vont en musique peut-il être un enjeu pour les élèves EHDAA?
    - Les élèves seront bien répartis dans les groupes où il y aura des élèves de CM.
  - Y aura-t-il des pratiques à la maison? Il est impossible de demander aux parents d'acheter plusieurs instruments.

- Non, il n’y aura probablement pas de pratique à la maison.
- Sera-t-il difficile ou démotivant pour les anciens élèves d’ajouter de nouveaux élèves dans le volet musical étant donné que ceux-ci n’auront pas le même niveau de connaissance?
  - L’enseignante en musique est capable de faire de la différenciation. Il faut lui faire confiance.
- Est-ce que le choix des instruments enseignés sera universel dans le cas où l’enseignante devrait s’absenter pour une période prolongée? L’enseignante qui remplacera devra être capable de jouer de tous les instruments enseignés.
  - Oui, les classes de CM pourront être facilement reprises par un suppléant ou une suppléante.
- Combien y aura-t-il d’enseignants pour la CM?
  - 1 seul.

Madame Julie Brodeur précise qu’il y aura probablement moins d’abandons puisque les élèves pourront changer d’instruments de musique en cours de route.

Monsieur Côté se demande si l’école aura assez d’argent pour acheter de nouveaux instruments.

➤ Oui, l’école a des fonds pour ça.

Il félicite l’équipe-école pour le travail accompli et propose que madame Caroline Roy, l’enseignante de musique vienne assister à la prochaine rencontre afin de pouvoir expliquer comment elle va s’y prendre pour son nouveau programme.

## **8 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Julie Brodeur de lever la séance à 19 h 26.

Le président,

La directrice,

  
\_\_\_\_\_  
Ange Claude Bigilimana

  
\_\_\_\_\_  
Julie Brodeur